

■ Asile

## Identifier les illégaux: imbuvable

► Des associations en guerre contre une circulaire qu'ils jugent illégale et puante.

Le Ciré (Coordination et initiative pour réfugiés et étrangers), la Ligue des droits de l'homme et la Liga voor Mensenrechten ont introduit un recours en annulation devant le Conseil d'Etat contre la circulaire relative à l'identification d'étrangers en séjour irrégulier des ministres Turtelboom et de Padt du 29 mai 2009.

Le 29 mai 2009, la ministre de la Politique de migration et d'asile et le ministre de l'Intérieur de l'époque signaient une circulaire relative à l'identification d'étrangers en séjour irrégulier. Intervenue peu avant le remaniement du gouvernement fédéral de juillet, cette circulaire "stigmatise et criminalise un peu plus encore les personnes en situation irrégulière", note le communiqué des requérants. "Principalement destiné aux services de police et aux communes, ce texte vise à faciliter l'identification de ces personnes dans le but d'accélérer leur expulsion", poursuit le communiqué.

Le Ciré, la Ligue des droits de l'homme et la Liga voor Mensenrechten constatent que cette circulaire invite à récolter des données personnelles sensibles (carte de membre d'un parti, carte de membre d'une association), des données irrelevantes (état d'ébriété, grave problème d'hygiène) et des données concernant des tiers (coordonnées de connaissances).

Si la récolte de ces données pose question, la disposition légale sur laquelle elle repose en appelle d'autres, selon les requérants. Actuellement, la récolte de données par les services de police ne fait l'objet d'aucun arrêté royal, le projet du ministre Vandeurzen ayant été recalé tandis que le nouveau ministre de la Justice, Stefaan De Clerck, s'est prononcé en faveur de l'adoption d'une loi pour régler cette matière.

La seule base légale citée par la circulaire est la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Celle-ci ne porte que sur les empreintes digitales et les photographies. La récolte de données supplémentaires ne se fonde donc sur aucune disposition légale, dit le recours.

De plus, certains passages de la circulaire invitent purement et simplement à la délation, en demandant aux intermédiaires mais aussi aux voisins des sans-papiers de les dénoncer. En conclusion, les signataires considèrent que la circulaire est dangereuse pour la démocratie. (D'après Belga)

■ Fortisgate

# Reynders est dans le vi seur du SP.A

► Le député Landuyt pointe le lien entre Reynders et les avocats de Fortis/SFPI.

► Relancer la commission d'enquête? Ecolo et le SP.A y pensent, pour septembre.

Voilà un rebondissement estival dont le ministre des Finances, Didier Reynders, se serait probablement passé. Alors que l'enquête pénale du Fortisgate suit son cours à Gand, et qu'il apparaît de plus en plus précisément que le président de la Cour de cassation, Ivan Verougstraete, a informé un avocat de Fortis (Jean-Marie Nelissen Grade) du délibéré de la 18<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel (voir de précédentes éditions), Renaat Landuyt, député socialiste flamand, et spécialiste en matière de justice au Parlement, pointe du doigt le cabinet des Finances.

Selon le rapporteur de la commission d'enquête Fortis, un second lien existe à présent entre la magistrature et les responsables politiques dans le cadre de la requête en réouverture des débats visant à reporter l'arrêt Fortis. "Le président de la Cour de cassation aurait averti un avocat d'une des parties à la cause : ce sont des faits avérés par la chronologie de la téléphonie, expose Renaat Landuyt. Or on sait qu'un avocat ne prend aucune décision stratégique sans l'aval de ses clients. Un avocat qui respecte sa déontologie et ses clients, il prend contact avec ceux-ci avant d'entamer une procédure de réouverture des débats... C'est probablement ce qui s'est passé à ce moment : les avocats de la SFPI (Société fédérale de participation et d'investissement) sont entrés en contact avec le cabinet Reynders. Et c'est Didier



Mercredi, Didier Reynders n'a pas souhaité réagir aux informations développées par le député

socialiste flamand Renaat Landuyt.

Reynders qui était responsable de la stratégie procédurière... "C'est un nouveau lien, reprend Renaat Landuyt, et il faut l'explorer." Le premier "lien", selon le socialiste flamand, est celui entre Jan De Groof (le mari de Christine Schurmans) et Hans D'Hondt, le chef de cabinet d'Yves Leterme lorsqu'il était Premier ministre.

Mercredi, le porte-parole de Didier Reynders n'a pas souhaité réagir aux allégations du député SP.A.

Une question est désormais sur toutes les lèvres : faut-il relancer les travaux de la commission d'enquête par-

lementaire à la lumière de ces nouvelles informations? Pour le SP.A, "rien ne doit se faire avant septembre. Au mois de septembre, poursuit Renaat Landuyt, lorsque l'instruction du conseiller Heimans sera terminée, je demanderai au ministre de la Justice à en avoir copie - en même temps que les partis de la majorité. C'est sur cette base, en examinant si des pistes et des éléments n'ont pas été explorés, que nous déciderons peut-être de reprendre les travaux de la commission d'enquête parlementaire".

Et côté francophone? "Bien entendu, souligne le député Ecolo Georges Gilk-

inet, nous nous emploierons à faire toute la transparence. Mais une chose est déjà évidente: il y a matière à reprendre la commission d'enquête. Non seulement un président de la Cour de cassation a transmis de l'information à un avocat, mais tout ceci amène de l'eau à notre moulin: le cabinet Reynders a bien joué un rôle majeur dans cette affaire! Nous sommes prêts à reprendre les travaux en septembre." Karine Lalieux (PS) dit: "Il est certain que nous devons faire toute la transparence, mais, pour le moment, il n'y a pas lieu de relancer la commission parlementaire à la va-vite, ce serait agir dans la précipitation et empiéter sur

Épinglé

### Pim Van Walleghem : affaire classée

L'enquête disciplinaire à l'encontre de Pim Van Walleghem, conseiller de l'ancien Premier ministre Yves Leterme (CD&V), inquiété dans le cadre de l'affaire Fortis, a été classée sans suite, a révélé "De Morgen" mercredi. Le magistrat est retourné au parquet de Bruxelles. Le parquet de Bruxelles a classé sans suite l'enquête disciplinaire à l'encontre de Pim Van Walleghem. Le magistrat est retourné discrètement au parquet de Bruxelles et ses collègues ont archivé son dossier sans le moindre problème. Pourtant, la commission d'enquête parlementaire avait conclu en mars à la violation de la séparation des pouvoirs dans les contacts entre Van Walleghem, qui était à l'époque magistrat détaché au cabinet du Premier ministre de l'époque Yves Leterme, et le substitut Paul Dhaeyer. M. Van Walleghem avait contacté M. Dhaeyer quelques heures avant que son ancien ami ne donne un avis négatif sur le deal Fortis. (Belga)

l'enquête pénale. Attendons d'abord les résultats."

Au CDH, Christian Brotcorne précise: "Il y a tout a fait moyen de mettre en place une commission d'enquête bis. Nous nous sommes ménagés une porte de sortie, poursuit le député humaniste, mais n'opérons pas dans la précipitation." "Cela n'aurait absolument aucun sens de relancer une procédure parlementaire aujourd'hui", insiste le MR Daniel Bacquelaine. Il faut laisser la Justice faire son travail et ne pas lui mettre de bâtons dans les roues." Martin Buxant

## Jean-François Van Droogenbroeck : "Aujourd'hui, laissons le magistrat faire son travail !"

► L'ancien expert de la commission d'enquête parlementaire pointe les dangers qu'il y aurait à re-

Jean-François Van Droogenbroeck (UCL) était l'un des quatre experts désignés pour suivre les travaux de la commission d'enquête. Avec ses trois collègues, ils avaient remis un rapport (très) critique sur le lancement des travaux de cette commission - avant de décider in fine de ne pas associer leurs noms à la poursuite des travaux.

"Nous avons toujours été d'avis que les

travaux parlementaires ne pouvaient pas chevaucher les enquêtes pénales et/ou les procédures disciplinaires en cours, rappelle-t-il aujourd'hui. Nous avons été très critiqués à l'époque, mais la commission parlementaire est passée outre nos recommandations. Or je pense toujours qu'il faut attendre la fin de toutes les procédures avant de relancer les travaux parlementaires. Chaque acte d'instruction, chaque expression formulée dans les enquêtes parlementaires

peuvent rejaillir sur les enquêtes pénales et/ou disciplinaires, peuvent porter atteinte à la présomption d'innocence, et cela aurait pour effet de torpiller complètement les procédures pénales et disciplinaires en cours."

Pour le professeur de droit de l'UCL, "le fait que des éléments nouveaux soit mis au jour ne change rien à la répartition très strictes des travaux du pénal, du disciplinaire et du parlementaire :

lancer une commission d'enquête parlementaire à la va-vite.

cela va juste faire progresser davantage l'enquête pénale et disciplinaire". "A Gand, souligne-t-il, on voit très bien que M. Heymans est un magistrat diligent, qui fait avancer vite et bien son dossier pénal. Ce n'est pas parce que lui fait des découvertes que les parlementaires doivent se ruier dessus. On verra en temps utile s'il faut relancer ces travaux. Je rappelle aussi ce grand principe du droit, "non bis in idem". On ne peut pas être jugé deux

fois pour le même objet..." Toutefois, "s'il reste des choses à traiter sur le plan politique, alors oui, pourquoi ne pas relancer les travaux parlementaires? Par exemple, débattre de la meilleure manière d'éviter, à l'avenir, les accointances entre les cabinets ministériels et la magistrature. Mais revenir sur l'enquête alors qu'il n'y a plus rien à dire, cela n'aurait pas de sens". M.Bu.

■ Renseignement

## La Sûreté recrute sur "YouTube"

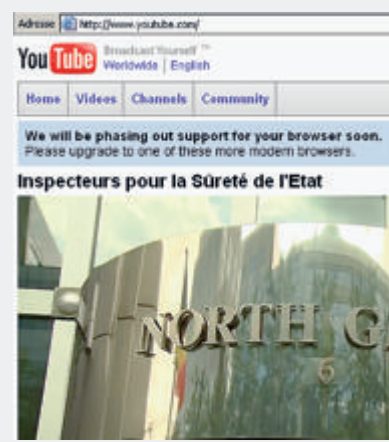
► Le Selor a adapté ses méthodes pour recruter 180 futurs agents.

Le bureau de sélection de l'administration fédérale (Selor) a été chargé de constituer une réserve de recrutement pour le service de renseignement civil, la Sûreté de l'Etat. Or il l'a fait en incluant une méthode plus originale, soit en lançant un appel de trois minutes sur "YouTube".

Inattendu, mais sans doute efficace, surtout pour réunir les quelque 180 futurs inspecteurs espérés pour les années à venir. On notera par parenthèse que ceux-ci doivent être âgés de 21 ans au moins et faire parvenir un acte de candidature avant le 7 septembre prochain.

Le renouveau n'a cependant pas pris place que sur Internet. Il est également intrinsèque au message, puisqu'on y insiste davantage sur la nécessité d'avoir du flair que sur la paperasserie usuelle, sur l'utilité de connaître des langues étrangères, l'arabe et le chinois étant soulignés, que sur les diplômes requis.

Quant au site Internet du Selor (www.selor.be), il reprend une facture plus classique et détaille les aptitudes demandées : savoir re-



YouTube pour rejoindre le "North Gate".

cueillir des informations pertinentes, décoder une grande quantité de données dans le temps imparti, faire preuve d'un esprit analytique, avoir le sens de l'observation et des talents de négociateur...

Tout cela pour "mener des enquêtes et des missions de recueil d'information portant sur des personnes, des mouvements, des organisations et des événements" - le propre du renseignement! -, "recruter, évaluer et protéger des informateurs", "mener des missions spécifiques de surveillance et de protection des personnes", et pour le faire dans le respect de la déontologie.

A bon entendeur... R.P.

**20%\*** de réduction sur votre électricité

**essent**

C'est l'engagement d'Essent.

**Choisissez aujourd'hui l'énergie d'Essent!**  
Rendez-vous sur [www.essent.be/reduction](http://www.essent.be/reduction)

Essent. Votre nouvelle énergie.

\* Calculé sur base du prix de l'électricité du mois de juillet 2009 et sur base de la consommation moyenne d'un foyer; voir conditions sur [www.essent.be/reduction](http://www.essent.be/reduction)